

# NEWSLETTER

*Lettre d'information de la FMCH à ses membres*

## **Bilan 2018**

La FMCH termine une année riche en événements. Le débat sur les coûts de la santé, la polémique sur les revenus des médecins et la question des tarifs figuraient parmi les thèmes prioritaires.

La politique de la santé a été rythmée par le débat sur les coûts de la santé. Entre 1996 et 2016, le coût de l'Assurance obligatoire des soins (AOS) a augmenté de 255%. En parallèle, le produit intérieur brut (PIB) a enregistré une croissance de 162% et les salaires nominaux de 125% seulement. Ces chiffres ont amené les primes AOS à leur limite, notamment pour les foyers à revenus faibles et moyens. La réduction individuelle des primes (RIP) permet un relatif allègement. En 2017, elle a donné lieu au versement par la Confédération et les cantons de 4,5 milliards de francs au total, au bénéfice de 2,2 millions d'assurés. Mais certains cantons prévoient de réduire la RIP pour des questions de politique fiscale, voire l'ont déjà fait. S'agissant du coût de l'AOS et de son financement, nous constatons un effet ciseau, avec intensification de la pression sur les coûts de la santé et amplification de l'exigence politique de mesures de diminution des coûts. En même temps s'exprime le besoin de soulager davantage les foyers aux revenus faibles et moyens. C'est ce que vise l'initiative du Parti socialiste, proposant de plafonner les primes à 10% du revenu. On peut légitimement se demander pourquoi, depuis des décennies, l'évolution des salaires ne suit pas la croissance économique. Etrangement, alors même qu'une progression plus équitable des salaires atténuerait beaucoup de problèmes, notamment ceux de la politique de la santé, cette question est quasiment inexistante dans le débat politique.

Le président de la Confédération Alain Berset a pris l'initiative d'atténuer les coûts, avec un premier train de mesures. Entre le 14 septembre et le 14 décembre 2018, toute une série de dispositions, parfois judicieuses, parfois discutables, voire contradictoires, ont été mises en consultation. La FMCH a pris position à ce sujet<sup>1</sup>. Elle partage l'avis du Conseil fédéral, selon lequel la marge de manœuvre de la LAMal est trop peu exploitée. Mais elle doute que l'article

---

<sup>1</sup> Prise de position de la FMCH au sujet du premier paquet de mesures du Conseil fédéral, visant à maîtriser les coûts de la santé. <https://www.fmch.ch/positionen/>

relatif aux projets pilotes renforcera la volonté d'expérimenter des acteurs, car il manque une base légale à cette décision. La Confédération serait plus avisée de soutenir les acteurs tels que la FMCH et santésuisse, qui ont agi en pionniers en utilisant les possibilités de la LAMal pour mettre au point un tarif forfaitaire ambulatoire, d'autant qu'elle souhaite favoriser ce type de tarif. Malheureusement, la création d'une structure tarifaire et d'un bureau des tarifs nationaux pour les tarifs forfaitaires ambulatoires, contenue dans le train de mesures, a réduit cette marge de manœuvre et s'avère contre-productive à cet égard. Il sera intéressant de voir comment le Parlement réagira à ce projet. La FMCH s'investira dans les consultations avec des propositions constructives.

Il est à déplorer que la polémique stérile sur la rétribution des médecins ait fait de l'ombre au débat sur les coûts, qui devait être mené sobrement et objectivement. La déclaration irréfléchie du président de la Confédération, en début d'année, sous-entendant qu'un certain nombre de chirurgiens gagnaient un million de francs sur le dos de l'assurance sociale, a déclenché la controverse. Les chiffres parfois trompeurs donnés par les médias se sont ajoutés à cela pour empêcher toute discussion rationnelle. Dans une lettre ouverte au président de la Confédération, le Dr Josef E. Brandenburg, président de la FMCH, a demandé qu'une liste des moutons noirs soit publiée. Il a expliqué que c'était la seule solution pour que la FMCH, qui ne peut tolérer absolument aucune exagération tarifaire ni aucune fraude, puisse s'emparer du dossier. La FMCH attend toujours une réponse du président de la Confédération. Une évaluation de l'Office fédéral de la statistique, présentant un revenu moyen par cabinet médical de CHF 155 000, a dépassionné le débat<sup>2</sup>. Les revenus des médecins ont une nouvelle fois fait l'objet d'un scandale avec une autre étude, mandatée par l'OFSP, suggérant que les revenus des médecins étaient nettement supérieurs à ce que les enquêtes précédentes laissaient supposer jusque-là<sup>3</sup>. On ne peut manquer de s'étonner de ces incohérences des autorités fédérales, mais il est permis de douter qu'une stratégie rationnelle y soit à l'origine.

La FMCH s'est engagée à tous les niveaux de la politique tarifaire. Pour ce qui est du tarif à l'acte, elle a activement participé au projet TARCO. Elle a été représentée dans toutes les instances et s'est efforcée de mettre ses compétences, sa persévérance et son sens du compromis au service d'une solution acceptable pour tous les membres de la FMCH. Dans tous les cas, lors de la séance de la Chambre médicale du 25 octobre 2018, une majorité écrasante de délégués a accepté la structure de prestation. Nous attendons maintenant les négociations entre les sociétés de discipline médicale et les assureurs de curafutura. Les limitations et les

---

<sup>2</sup> Statistique des cabinets médicaux et des centres ambulatoires (MAS). Les cabinets médicaux et centres ambulatoires en 2015. Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2018. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/systeme-sante/cabinets-medicaux.assetdetail.4924761.html>

<sup>3</sup> Revenus des médecins en Suisse : une nouvelle étude améliore la transparence. Communiqué de presse, Office fédéral de la santé publique. Berne, 29 octobre 2018.

Lien: <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-72699.html>

règles de facturation seront au cœur des discussions. Le résultat final est attendu au printemps 2019.

La FMCH a poursuivi son partenariat avec santésuisse pour développer un tarif ambulatoire forfaitaire. La gestion de projet est devenue nettement plus efficace grâce au mandat de gestion du projet confié à PwC Suisse depuis juin 2018. Douze sociétés de discipline médicale travaillent actuellement en parallèle au développement des forfaits ambulatoires tarifaires pour leurs disciplines respectives. En confiant la gestion du projet à une entreprise fiduciaire reconnue, la FMCH offre à d'autres partenaires tarifaires intéressés la possibilité de rejoindre une plateforme neutre. C'est un gage de transparence et de crédibilité. La FMCH et santésuisse poursuivent leurs efforts pour convaincre d'autres partenaires tarifaires de coopérer. La question de savoir si la responsabilité de la validation des accords tarifaires incombe à la Confédération ou aux cantons n'est toujours pas tranchée. Une procédure en constatation est en cours à ce sujet auprès du Tribunal administratif fédéral. La FMCH est confiante et pense que cet obstacle sera lui aussi surmonté. L'objectif reste d'introduire les forfaits élaborés le plus rapidement possible dans les cantons proposant une offre correspondante.

Le premier rapport qualité de la FMCH fut publié le 16 février 2018 et suscita un grand intérêt<sup>4</sup>. En publiant ce rapport, la FMCH voulait montrer que les médecins sont conscients de la responsabilité qui est la leur en matière d'assurance qualité des activités, et qu'ils l'assument de manière engagée. Le niveau de qualité élevé des soins en Suisse peut être maintenu, ou même amélioré, grâce aux mesures en matière de qualité des données effectuées depuis des années, et même des décennies, par les sociétés de discipline médicale. Ce niveau gagne en importance par rapport à la pression croissante des coûts dans le système de santé. La saisie des données relatives à la qualité sert les intérêts du corps médical lui-même, mais aussi ceux des patients. Le présent rapport de la FMCH sur la qualité en témoigne de manière éloquent.

La FMCH présente le bilan d'une association dynamique. Après un intense brainstorming et un travail considérable, la réforme structurelle avec une révision des statuts correspondante, décisive pour la suite du développement de la FMCH, a été votée à l'unanimité lors de l'assemblée plénière du 7 décembre 2018. La FMCH dispose donc désormais d'un comité directeur puissant et d'un conseil des délégués représentatif. Le Forum Jeunes FMCH a été intégré aux structures de l'association en tant que nouvel organe. Les «jeunes» se voient ainsi conférer un droit d'intervention officiel. Il sera encore question de la réforme des structures dans un rapport spécial.

Le temps fort de cette année a été la prestation de serment du Comité directeur. Lors de sa séance à huis clos à Montreux le 1er et 2 novembre 2018, le Comité directeur s'est réuni in corpore pour prêter le nouveau Serment Suisse, lors d'une cérémonie solennelle. Les médias

---

<sup>4</sup> Premier Rapport qualité de la FMCH. <https://www.fmch.ch/ressorts/qualität-und-hta/qualitätsbericht-2018/>

étaient présents pour fixer ce moment en images et en sons. Avec cet acte solennel, la FMCH a souhaité envoyer un signal clair concernant la noblesse de la profession médicale et le sens des responsabilités des médecins envers les patients. Le Serment Suisse doit avant tout protéger la précieuse relation entre le patient et le médecin de toute influence économique, donc protéger les patients contre les incitations économiques inopportunes, comme les bonus liés au volume de prestations ou les plafonnements de budget. Il doit en outre renforcer l'éthique professionnelle des médecins et garantir la qualité médicale, notamment celle de *l'indication*.

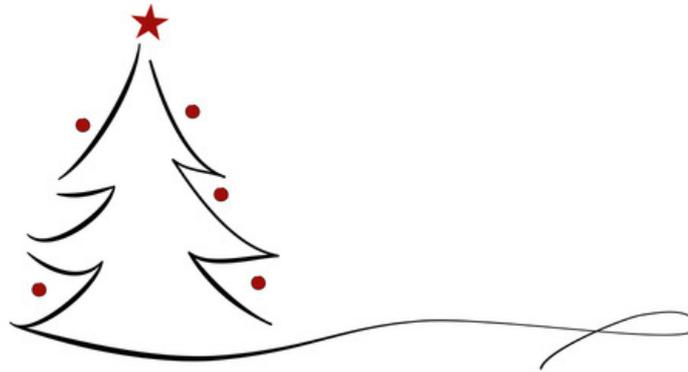
## Perspectives 2019

Les élections pour le renouvellement intégral du Conseil national, le 20 octobre 2019, constitueront l'événement politique majeur de l'année prochaine. Il faut s'attendre à une campagne électorale très intense, car presque tous les partis se battent pour conserver leur poids politique. La répartition des départements entre les conseillers fédéraux, le 10 décembre 2018, a donné un avant-goût des désaccords entre les partis. La direction du DFI par le conseiller fédéral Alain Berset est au moins un gage de continuité de la politique de la santé. Le corps médical sait quelle attitude adopter dans cette configuration. En arrière-fond demeure la menace de l'introduction d'un budget quoi qu'il en soit global par nature. Là encore, il revient au corps médical, notamment à la FMCH, de faire valoir son point de vue et de proposer d'autres solutions. Il est indubitable que la FMCH est engagée sur une voie tournée vers l'avenir en matière de tarif. En associant le tarif ambulatoire forfaitaire aux mesures de garantie de la qualité, elle anticipe les contrats de qualité tels qu'ils sont prévus dans le projet de loi sur le renforcement de l'économicité et de la qualité. Elle continue de s'orienter vers des tarifs basés sur la qualité et sur l'utilité («value-based pricing»).

## Remarque à propos des prestations

La société FMCH Versicherungen AG attire l'attention sur le fait que les données des patients sont devenues une cible privilégiée des cyberattaques. Elle recommande donc une assurance de la Bâloise, spécialement conçue pour les médecins. Vous pouvez demander cette assurance directement en ligne, en envoyant vos coordonnées à [info@fmch-versicherungen.ch](mailto:info@fmch-versicherungen.ch). La fiche d'information sur le produit peut être téléchargée sur <https://www.fmch-versicherungen.ch/deutsch/produkte/cyber-versicherung/index.html>. Bien entendu, FMCH Versicherungen AG se tient à votre disposition pour répondre à toute question éventuelle (041 250 37 69).

**La FMCH vous souhaite un joyeux Noël  
et une excellente nouvelle année.**



---

*Cette lettre d'information vous permet de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la FMCH. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici l'adresse : [info@fmch.ch](mailto:info@fmch.ch)*

*<https://www.fmch.ch/>*

*Nous vous souhaitons une bonne semaine !*

*Le secrétariat général de la FMCH*

